

FORÊTS PARACLIMACIQUES

CARACTÉRISTIQUES

Couvert en %	> 50% Souvent clair
Hauteur dominante en mètres à 70 ans	< 10
Classe de fertilité :	- faible selon Coubert et Duplat - V selon étude autoécologique du Cemagref

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Peuplements installés à la transition du Thermo et du Mésoméditerranéen (climat chaud, substrat fréquemment sec) ou peuplements des stations les plus chaudes et les plus littorales avec Oléastre (**liséré côtier**).
Situation fréquente sur pente.

Variantes :

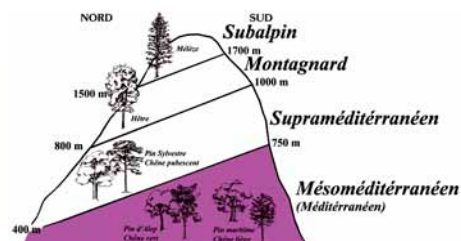
- Pin d'Alep sur marne.
- Confusion possible avec les peuplements pionniers de Pin d'Alep, situés plus à l'intérieur et en liaison dynamique avec les Chênaies vertes.
- Parfois présent, plus à l'intérieur, sur calcaire dur mal fissuré.

LITTORAL CALCAIRE / LITTORAL SILICEUX

Peuplements peu productifs, la conduite d'une sylviculture intensive n'est pas envisageable.

Au regard de Natura 2000, ils présentent un enjeu environnemental dominant : « type d'habitat de grand intérêt; centre de gravité de l'aire du Pin d'Alep (stations primaires) où il est « climacique ».

Les incertitudes quant à la régénération naturelle de ces peuplements, et leur relative fragilité incitent à la prudence.



Forêt paraclimacique ou climax stationnel selon la définition donnée par Ph. DUCHAUFOR

CRPF - Massif des Alpes (13)



Très combustible, le passage d'un incendie peut conduire à une régression vers la garrigue.



Très faible régénération naturelle, mais étalée dans le temps.



Classe de fertilité la plus faible du Pin d'Alep, production très faible, ressource souvent difficilement mobilisable.

Aucune possibilité de valorisation par substitution d'essence.



Risque d'érosion assez fréquent. Peuplement sensible à la surfréquentation.



Concernés par la directive habitat, 42.84 Peuplements de Pin d'Alep situés à la limite du Thermo et du Mésoméditerranéen et peuplements de Pin d'Alep des stations les plus chaudes et les plus littorales avec Oléastre et Lentisque.

Habitat de grand intérêt, peu étendu dont l'aire de répartition est limitée.

Habitat pouvant être associé aux pelouses à Brachypode rameux et à certaines formations à Genévriers.



Aptitude au pastoralisme très faible, voire nulle.

Une gestion prudente

GESTION RECOMMANDÉE



NON INTERVENTION



Compte tenu des conditions d'accès parfois difficiles, de la faible valeur des bois et des possibilités de valorisation quasi inexistantes, l'évolution naturelle est la solution qui s'imposera le plus souvent.

- Elle est particulièrement recommandée pour les zones exposées aux embruns et les peuplements vieillissants dans lesquels il existe des incertitudes sur l'obtention d'une régénération naturelle. L'évolution des espèces arborescentes et arbustives des sous-bois est souhaitable.

GESTION POSSIBLE

SYLVICULTURE PRUDENTE



La sylviculture s'apparentera le plus souvent à des coupes de **jardinage** : éclaircies de faible intensité, régénération par petites trouées inférieures à 10 ares.

Pour les peuplements installés en limite du Thermo et du Mésoméditerranéen, si les conditions le permettent, se reporter aux fiches sur le Pin d'Alep, gestion recommandée : ✍ n°271111 Semis gaulis, ✍ n°271112 Perchis et jeune futaie, ✍ n°271113 Futaie.

- Vu la faible productivité de ces peuplements, il apparaît difficile d'intervenir avant 50 ou 60 ans sous forme d'éclaircie commercialisable.
- En zone Natura 2000, le débroussaillage en vue de la protection contre les incendies doit être sélectif et limité aux zones strictement nécessaires. **Ce débroussaillage peut induire un surcoût important.**

GESTION DÉCONSEILLÉE



⚠ En zone Natura 2000, la transformation (d'ailleurs impossible) par boisement et la pratique d'une sylviculture qui risque de compromettre la pérennité du peuplement sont exclues : ✍ Annexe fiche n° 355310.

PLANTATION

Très faible potentiel forestier

COUPE FORTE

Une sylviculture brutale risque d'accentuer les risques de chablis (peuplements littoraux soumis à des vents violents). La faible dynamique de ces peuplements impose la prudence.

INTERDITS



COUPE RASE

L'élimination du Pin d'Alep par coupe rase peut conduire à un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

- **En zone Natura 2000, se reporter à la fiche correspondante :**
✍ Annexe fiche n° 355310.